

PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

N° 08/2018

Demande de crédit de CHF 103'000.--TTC, pour le déplacement du collecteur « Doublage Venoge rive droite, N°74 » sur les Communes d'Ecublens et de Denges.



Adopté par le Comité de direction : le vendredi 12 octobre 2018

Séance de la Commission : le 7 novembre 2018 à 18 heures 30

Table des matières

1.	Préambule.....	3
2.	Constat.....	3
3.	Descriptif des travaux.....	3
4.	Situations, coupe et détail.....	4
5.	Devis estimatif des travaux	5
6.	Plan financier.....	5
7.	Conclusions.....	6

**PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

N° 08/2018

Demande de crédit de CHF 103'000.--TTC, pour le déplacement du collecteur « Doublage Venoge rive droite, N°74 » sur les Communes d'Ecublens et de Denges.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR), division infrastructure routière du Canton de Vaud, a décidé de requalifier les routes cantonales. Dans le cadre de la requalification de la Route cantonale N°1 (RC1), étape III, qui se situe entre la route du Tir Fédéral à Ecublens et la rivière de la Venoge, deux de nos collecteurs sont touchés et plus particulièrement un tronçon sur le pont de la Venoge.

Dans le cadre de son projet, la DGMR prévoit l'élargissement du pont de la Venoge. Notre collecteur ne peut pas être conservé et doit être déplacé.

Le présent préavis ne concerne que le collecteur d'eaux usées ERM c'est pourquoi les montants relatifs aux travaux de la RC1 ne sont pas compris dans cette demande de crédit. Le déplacement du collecteur ERM interviendra uniquement si les travaux de la RC1 sont exécutés.

2. Constat

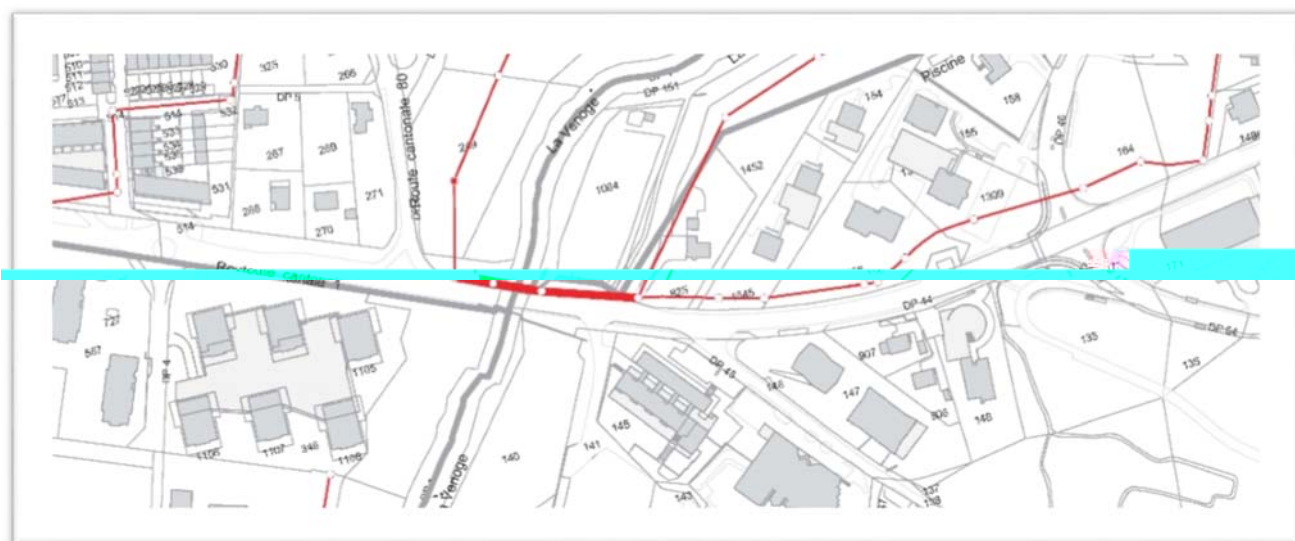
Le collecteur existant «Doublage Venoge rive droite, N°74» a été construit en 1976. Il est en PVC et son diamètre est de 400 mm sur une longueur de 100 mètres. La traversée du pont fait environ 25 mètres, il est en mauvais état aux deux extrémités car les rives de la Venoge se sont affaissées et le collecteur s'est décalé. Il est actuellement dans un fourreau en acier et est attaché au pont côté amont.

3. Descriptif des travaux

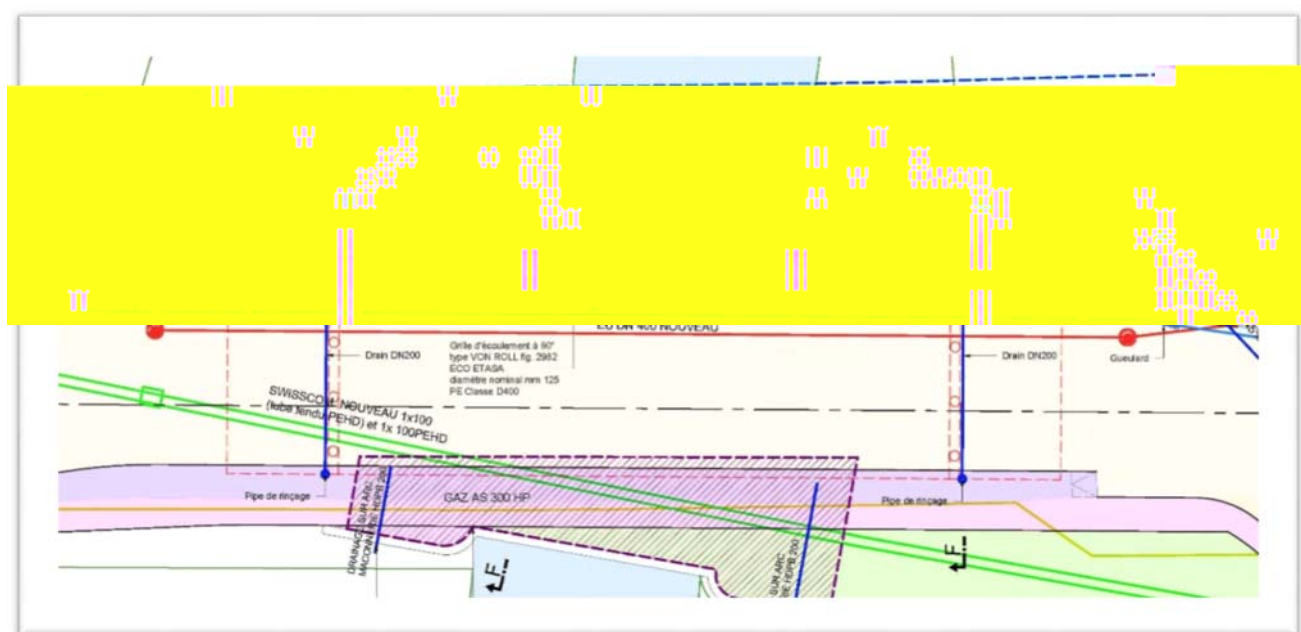
Les travaux, faisant l'objet de ce préavis, visent à déplacer le collecteur et à l'intégrer sous la nouvelle partie du pont sur la Venoge. Le nouveau collecteur sera posé sous le pont sur 25 mètres et sera en polyéthylène (PE), diamètre 400 mm intérieur. Il sera mis dans un fourreau isolé, de diamètre 500 mm, afin de le protéger du gel. Les 75 mètres restants seront posés de manière traditionnelle et enrobés de béton. Les liaisons entre le collecteur suspendu et le collecteur enterré seront posées avec des pièces spéciales afin d'assurer la dilatation et éviter une rupture. Trois nouvelles chambres d'accès devront également être construites.

4. Situations, coupe et détail

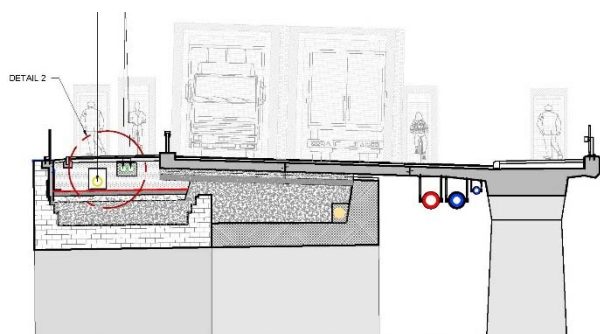
Situation générale



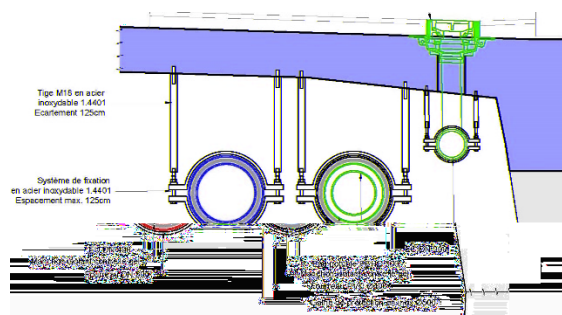
Situation du détournement du collecteur



Coupe du nouveau pont



Détail



5. Devis estimatif des travaux

Les prix considérés dans le cadre de ce préavis sont basés selon les soumissions rentrées au mois de juin 2018.
Pour la part ERM ceux-ci se montent à :

Travaux de génie civil (déviation provisoire et déplacement de la canalisation)	CHF	70'700. --
Essai d'étanchéité, curage et contrôles TV	CHF	1'500. --
Divers et imprévus (~15%)	<u>CHF</u>	<u>11'000. --</u>
Montant des travaux	CHF	83'200. --
Honoraires ingénieur civil (projet, soumission et exécution)	<u>CHF</u>	<u>12'435. --</u>
Montant total hors taxe	CHF	95'635. --
TVA 7.7% (arrondie)	<u>CHF</u>	<u>7'365. --</u>
Montant total TTC de la demande de crédit	CHF	103'000. -- =====

6. Plan financier

Subvention cantonale

Suite à l'abandon des subventions aux installations de traitement des eaux usées par le Canton, aucun subventionnement n'entre en compte pour ces travaux.

Participation ERM

Une participation de 15%, par prélèvement sur le « fonds de réserve pour l'entretien du réseau des collecteurs ERM » sera accordée.

Récapitulation des coûts

Montant total du préavis	TTC	CHF	103'000. --
Participation ERM 15%	TTC	<u>CHF</u>	<u>15'450. --</u>
Solde	TTC	CHF	87'550. -- =====

Répartition entre les Communes

L'ouvrage étant à la charge de la seule Commune d'Ecublens, l'intégralité du montant de CHF 87'550.-- TTC lui incombe.

Amortissement

La Commune d'Ecublens a décidé de régler le montant de CHF 87'550.-- TTC, en une fois, dès le décompte final établi.

7. Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 08/2018 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 103'000.-- TTC, pour le déplacement du collecteur « Doublage Venoge rive droite, N°74 » sur les Communes d'Ecublens et de Denges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 12 octobre 2018.

COMITE DE DIRECTION

Le Président

La Secrétaire

Christian Maeder

Brigitte Baumberger

Morges, le 12 octobre 2018 /DM/bb

Commissaires :

Mmes Mélanie Blanchard, Morges
Sara Speckinger, Chigny
MM. Oscar Gros, Echichens
Alain Golay, Denges
Christophe Cartier, Ecublens

Délégué du Comité de direction :

M. Salvatore Guarna

Délégués de l'ERM :

M. Tony Reverchon
Mme Dominique Mathey

Séance de la Commission :

7 novembre 2018 à 18 heures 30 à l'ERM